

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION :
15 décembre 2010

DATE D'AFFICHAGE :
27 décembre 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 01

VOTANTS : 21

QUESTION N° 01

**VOTE DE LA DM N°2
AU BP 2010**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 27 décembre 2010, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

F. DESPLAN

CACHET DE LA PREFECTURE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le Jeudi 23 décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : DESPLAN Félix, Maire, JEAN-CHARLES Christian 1^{er} Adjoint, ROUSSEAU Marcel 2^{ème} Adj, SEREMES Constance 3^{ème}. Adj, NEROME/ZANDRONIS Liliane 4^{ème} Adj, HIBADE Brigitte 5^{ème} Adj, KAMOISE Jules 6^{ème} Adj, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 8^{ème} Adj, LOUIS Marc, JACQUES/KAMOISE Brunette, GUILLAUME Gilbert, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, , MORNAL René, ELISABETH Camille, JUDITH Christian, BIABIANY Onif, CABRION Louise, RANCE Elie, ROUSSEAU Jacqueline, , NAIME Germaine

ETAIENT ABSENTS : SAE/CARENE Suzie , SINIVASSIN Tony 7^{ème} Adj, SEREMES Joël, HAGUY/JEAN Brigitte, CHARLES Rosan, , DIVIALLE Lucette, REMY Yves, SAE/CARENE Suzie, CABRION Jacqueline, DELA REBERDIERE Annick

ETAIENT EXCUSES :

PROCURATION : SAE/CARENE Suzie à DESPLAN Félix

ASSISTAIENT A LA REUNION : JALTON Jocelyn, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud, direction des finances et du budget,

Madame **Rousseau Jacqueline**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°02 AU BUDGET COMMUNAL 2010

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal en date du 12 février 2010 portant vote du budget primitif de l'exercice, du 25 juin 2010 portant vote du budget supplémentaire et du 15 octobre 2010 portant vote de la décision modificative n°01.

Il signale à l'assemblée que cette décision modificative n°02 est rendu nécessaire pour tenir compte de crédits supplémentaires, de l'inscription des opérations de cessions d'immobilisations et enfin pour abonder et ajuster certains chapitres de dépenses.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Ouï les explications et exposés de Monsieur Le Maire,

DECIDE

Après en avoir délibéré,

A La majorité des membres présents (- 4 abstentions)

1°/ D'ajuster et de compléter les crédits au budget conformément au tableau ci-dessous ;

Section de fonctionnement :

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses			
60612.020	Energie Electricité	25 000.00	
6068.020	Autres matières et fournitures	13 500.00	
61523.020	Voies et réseaux	60 767.00	
6156.020	Maintenance	10 000.00	
6231.020	Annonces et insertions	7 753.15	
64111.020	Rémunération principale	32 000.00	
65738.020	Autres organismes publics	4 000.00	
65748.020	Autres organismes	- 2 700.00	
673.020	Titres annulés sur exercices antérieures	25 318.85	
675.020	Valeurs comptables des Immobilisations cédées	49 010.04	
Recettes			
7311.020	Contributions directes		3 333.04
7318.020	Autres impôts locaux ou assimilés		157 271.96
7331.020	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères		15 034.00
	TOTAL	224 649.04	224 649.04

Section d'investissement :

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses		-	
2188.020	Autres immobilisations corporelles	- 57 000.00	
2313.020	Constructions	106 010.04	
Recettes			
2111.020	Terrains nus		49 010.04
	TOTAL	49 010.04	49 010.04

Balance de la DM N°02

BALANCE DM N°01	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	224 649.04	224 649.04
Section d'Investissement	49 010.04	49 010.04
Total	273 659.08	273 659.08

2°/ D'adopter la nouvelle balance générale du budget 2010 comme suit ;

	Budget Primitif		Budget Supplémentaire		Décision Modificative n°01		Décision modificative n°02		Total Général	
FONCT	8 055 121.00	8 055 121.00	24 362.06	24 362.06	204 208.50	204 208.50	224 649.04	224 649.04	8 508 340.60	8 508 340.60
INVEST	1 125 718.39	1 125 718.39	1 101 347.65	1 151 867.00	1 151 867.00	1 151 867.00	49 010.04	49 010.04	3 427 943.08	3 427 943.08
TOTAL	9 180 839.39	9 180 839.39	1 125 709.71	1 125 709.71	1 356 075.50	1 356 075.50	273 659.08	273 659.08	11 936 283.68	11 936 283.68

Pour expédition conforme,
Le Maire,

F. DESPLAN